

ÉCOLE RAPIDE-DESCHÊNES

123 & 107, Chemin Vanier, Gatineau, Québec.



CONSULTANTS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ
MECHANICAL AND ELECTRICAL CONSULTANTS
178, boulevard Gréber, Suite 105, Gatineau, Québec, J8T 6Z6
T: 819.205.3283 www.cosmel.ca info@cosmel.ca

architecte architect

ingénieur en structure structural engineer

ingénieur civil civil engineer

client

Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais

Québec

sceaux stamps



01	SOUSSION	2026/07/14
no.	émis pour issued for	date

projet project

ÉCOLE
RAPIDE-DESCHÊNES
REEMPLACEMENT DE
CHAUDIÈRES

123 & 107, Chemin Vanier, Gatineau, Québec.

titre titre

ÉLECTRICITÉ
LÉGENDES
PLAN CLÉ
LISTE DE DESSINS

dessiné par / drawn by F. DARGHAM	no. de contrat / contract no. KK26-054
conçu par / designed by F. DARGHAM	date JUILLET 2026
approuvé par / approved by F. BERNARD, ING.	plan no. / drawing no.
échelle / scale AUCUNE	E01



PLAN CLÉ | ZONES DES TRAVAUX

ÉCHELLE: AUCUNE

POUVOIR	
	120V. 15A. PRISE DE COURANT DOUBLE. CIRCUIT DEDIE (5-15R).
DISTRIBUTION	
	PANNEAU ÉLECTRIQUE 120/240V, 1Ø. INSTALLATION ENCASTRÉE (GAUCHE) OU EN SURFACE (DROITE).
	PANNEAU ÉLECTRIQUE 347/600V, 3Ø. INSTALLATION ENCASTRÉE (GAUCHE) OU EN SURFACE (DROITE).
	SECTIONNEUR AVEC FUSIBLE (AMPÉRAGE INDIQUÉ AU DESSIN)
	DÉMARREUR MAGNÉTIQUE.

ABRÉVIATIONS	
E.B.	CONDUITS ET CÂBLES VERS LE BAS.
E.H.	CONDUITS ET CÂBLES VERS LE HAUT.
W.P.	À L'ÉPREUVE DES INTEMPÉRIES.
MESURAGE	
	UNITÉ DE MESURAGE HQ

LISTE DE DESSINS		
EMIS	IDENT.	TITRE
✓	E01	ÉLECTRIQUE - LÉGENDES - PLAN CLÉ - LISTE DE DESSINS - NOTES GÉNÉRAL
✓	E02	ÉLECTRIQUE - DEVIS ÉLECTRIQUE
✓	E03	ÉLECTRIQUE - DEVIS ÉLECTRIQUE (SUITE)
✓	E04	ÉLECTRIQUE - EXTRAIT CHAUFFERIE (ARC-EN-CIEL) POUVOIR DÉMOLITION - EXTRAIT CHAUFFERIE (ARC-EN-CIEL) POUVOIR AMÉNAGEMENT - EXTRAIT CHAUFFERIE (ST-MÉDARD) POUVOIR DÉMOLITION - EXTRAIT CHAUFFERIE (ST-MÉDARD) POUVOIR AMÉNAGEMENT

NOTES GÉNÉRALES	
1. FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATÉRIAUX, ÉQUIPEMENTS, OUTILS ET MAIN D'OEUVRE POUR COMPLÉTER LE TRAVAIL TEL QUE DÉTAILLÉ SUR CE PLAN ET EN ACCORD AVEC LE DEVIS ELECTRIQUE.	
2. TOUS LES ÉQUIPEMENTS SUR LES PLANS MONTRÉS EN TRAITS PÂLES POINTILLÉS SONT EXISTANTS À CONSERVER, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES. VOIR NOTES SPÉCIFIQUES AU PLAN.	
3. TOUS LES ÉQUIPEMENTS SUR LES PLANS MONTRÉS EN TRAIT POINTILLÉ FONCÉ SONT EXISTANT À ENLEVER À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES. VOIR NOTES SPÉCIFIQUES AU PLAN.	
4. TOUS LES ÉQUIPEMENTS SUR LES PLANS MONTRÉS EN TRAIT PLEIN FONCÉ SONT NOUVEAUX, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES.	
5. TOUS LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MONTRÉS SUR LES PLANS SERONT DE MÊME TYPES ET MODÈLES QUE CEUX EXISTANTS, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES.	
6. TOUS LES ÉQUIPEMENTS NON MONTRÉS SUR LES PLANS SONT EXISTANTS À CONSERVER, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES.	
7. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'IDENTIFIER SUR LES PLANS TEL QUE CONSTRUIT, TOUS LES NUMÉROS DE CIRCUITS MANQUANTS POUR TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES MONTRÉS EN PLANS.	
8. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER LA LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.	
9. TOUTES NOUVELLES INSTALLATIONS D'ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE COORDONNÉES AVEC LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES EXISTANTS.	
10. TOUS LES CONDUITS ET PRISES DE COURANT (EXISTANTS ET NOUVEAUX) TRAVERSANT LES MURS DEVRONT ÊTRE SCÉLLÉS AVEC UN SCÉLLANT ACOUSTIQUE. PRODUIT ACCEPTABLE: TREMCO OU ÉQUIVALENT APPRUVÉ.	
11. EFFECTUER L'IDENTIFICATION DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS (PRISES, ETC.) AVEC LE NUMÉRO DE CIRCUIT ET NOM DE PANNEAU À L'AIDE D'UN COLLANT DE TYPE "P-TOUCH". METTRE À JOUR LA CÉDULE DES PANNEAUX.	
12. FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATÉRIAUX, ÉQUIPEMENTS, OUTILS ET MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE TOUS LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES DESSINS ET SELON LES SPÉCIFICATIONS ÉLECTRIQUES.	
13. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ SERA RESPONSABLE DE FOURNIR ET D'INSTALLER DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE DES VIBRATIONS ET DES SISMIQUES POUR LES CONDUITS ET LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ SERA RESPONSABLE DE RETENIR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR POUR PRÉPARER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX INSTALLATIONS. UN RAPPORT DE CONFORMITÉ SIGNÉ ET SCÉLLÉ DOIT ÊTRE SOUMIS À LA FIN DU PROJET AVANT L'OCCUPATION.	
14. DANS L'ENSEMBLE DE CES DESSINS ET SPÉCIFICATIONS, LE TERME "FOURNIR" INCLURA TOUS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS : FOURNITURE, MANUTENTION, TRANSPORT, INSTALLATION ET RACCORDEMENT D'UN ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE.	
15. TOUS LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE MONTÉS À LA HAUTEUR D'ACCÈS UNIVERSELLE (VARIATEURS DE LUMIÈRE, PRISES DE COURANT, PRISES DE DONNÉES, PRISES TÉLÉPHONIQUES, LECTEUR DE CARTE GLISSIÈRE, BOUTONS-POUSSOIRS, ETC...).	
16. AVANT L'INSTALLATION, L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT SE COORDONNER AVEC L'INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ ET L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE POUR L'EMPLACEMENT EXACT DE TOUS LES APPAREILS ET PRISE D'ÉCLAIRAGE DANS LE PLÉNIUM DU PLAFOND DANS LES ZONES DE PLAFOND OUVERTES AFIN D'ÉVITER TOUTE INTERFÉRENCE AVEC L'ÉQUIPEMENT NOUVEAU OU EXIT.	
17. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ EST RESPONSABLE DE L'EXAMEN DE CET ENSEMBLE DE DESSINS EN CONJONCTION AVEC TOUS LES AUTRES DESSINS, Y COMPRIS LES DESSINS D'AUTRES CONSULTANTS. TOUTE DIFFÉRENCE ENTRE LES DESSINS DOIT ÊTRE SIGNALÉE À L'INGÉNIEUR POUR CLARIFICATION PENDANT LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET AVANT LA CONSTRUCTION.	
18. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES TRAVAUX SONT CONFORMES AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT ET À TOUS LES RÉGLEMENTS LOCAUX APPLICABLES. L'ENTREPRENEUR DOIT SIGNALER TOUTE PRÉOCCUPATION OU NON-CONFORMITÉ À L'INGÉNIEUR AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX.	
19. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION SI DES DIFFÉRENCES, DES PROBLÈMES OU DES CHANGEMENTS SURVIENNENT AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX.	
20. TOUS LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS SELON LES NORMES LES PLUS ÉLEVÉES POSSIBLES.	
21. TOUT DOMMAGE AU BÂTIMENT OU AUX LOCAUX CAUSÉ PAR L'ENTREPRENEUR OU SES EMPLOYÉS OU SES SOUS-TRAITANTS PENDANT LA CONSTRUCTION DE CE PROJET DOIT ÊTRE RÉPARÉ PAR L'ENTREPRENEUR À SES PROPRES FRAIS.	
22. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DU NETTOYAGE ET DE L'ENLÈVEMENT DE TOUS LES DÉBRIS ET MATÉRIAUX NON PLUS NÉCESSAIRES SUR LE CHANTIER. LE CHANTIER DE CONSTRUCTION DOIT ÊTRE BALAYÉ CHAQUE JOUR.	

DEVIS ÉLECTRIQUE

A. PRESRIPTIONS GÉNÉRALES EN ÉLECTRICITÉ.

1. ANALYSE DES DEVIS, DES PLANS ET VISITE DES LIEUX DE TRAVAUX

L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONNAISSANCE DES LIEUX AVANT DE COMMENCER SA SOUMISSION AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC L'ENVIRONNEMENT EXISTANT QUI PEUT NUIRE À L'EXÉCUTION DU PROJET. IL POURRA AUSSI, PAR LA SUITE, FAIRE LA DEMANDE POUR UNE SECONDE VISITE. AUCUN FRAIS SUPPLÉMENTAIRE NE SERA ACCORDÉ SUR LA CONDITION DES LIEUX SI UN ENTREPRENEUR MANQUE À CE POINT. EN CAS D'ERREURS OU D'OMISSIONS, L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ, LORS DE SON EXAMEN DES DOCUMENTS DE SOUMISSION, D'AVERTIR LES PERSONNES RESPONSABLES AFIN QUELLES PUISSENT EFFECTUER LES CLARIFICATIONS ET/OU CORRECTIONS NÉCESSAIRES.

EN AUCUN TEMPS, ON NE DOIT MESURER LES DESSINS EN VUE D'OBTENIR LES DIMENSIONS RÉELLES, SAUF S'ILS SONT COTÉS.

AU BESOIN, L'INTERPRÉTATION DE L'INGÉNIEUR DOIT ÊTRE OBTENUE AVANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AMBIGÜE, CAR CELUI-CI ORDONNERA QUE LES TRAVAUX SOIENT DÉFAITS ET REFAITS CORRECTEMENT AUPRÈS DES LIEUX. L'ENTREPRENEUR QUI AURA ANTICIPÉ INCORRECTEMENT LA DÉCISION DE L'INGÉNIEUR.

TOUS LES ADDENDAS FEROENT PARTIE DES DOCUMENTS DE SOUMISSION.

2. NORMALISATION, CODES, SÉCURITÉ & PERMIS

TOUS LES TRAVAUX RELATIFS AUX PLANS ET DEVIS DEVRONT ÊTRE ACCOMPLIS SELON LES DERNIÈRES ÉDITIONS DES CODES ET RÈGLEMENTS PERTINENTS ÉTABLIS PAR LES COMMISSIONS MUNICIPALES, PROVINCIALES ET FÉDÉRALES. TOUS LES TRAVAUX DEVRONT AUSSI RESPECTER LES RÈGLES DE L'ART QUANT À LEUR INSTALLATION ET À LEUR DISPOSITION.

L'ENTREPRENEUR DEVRA SE PROCURER À SES FRAIS TOUS LES PERMIS REQUIS AFIN D'ACCOMPLIR TOUS LES TRAVAUX SELON LES NORMES ET LES LOIS EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE TOUS LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LE PROJET CORRESPONDENT AUX DERNIÈRES ÉDITIONS ET BULLETINS DE RÉVISIONS DES LOIS, CODES ET RÈGLEMENTS SUIVANTS:

- "LOIS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL";
- "RÈGLEMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX";
- "CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION".

L'ENTREPRENEUR DEVRA AUSSI S'ASSURER QUE SA MAIN D'ŒUVRE POSSÈDE LES QUALIFICATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

3. ÉQUIVALENCES

L'ENTREPRENEUR POURRA PROPOSER, CINQ (7) JOURS AVANT LA FIN DES SOUMISSIONS, DES ÉQUIVALENCES POUR CHACUN DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS. TOUTES LES ÉQUIVALENCES DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR L'INGÉNIEUR ET LE PROPRIÉTAIRE. TOUTES LES ÉQUIVALENCES SOUMISES APRÈS LA PÉRIODE DE SOUMISSION SERONT AUTOMATIQUEMENT REFUSÉES.

TOUS LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES (CHANGEMENT ÉLECTRIQUE, CHANGEMENT DE DIMENSIONS, D'ÉQUIPEMENTS, ETC.), SUITE À L'ACCEPTATION D'ÉQUIVALENCE FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR, SERONT ABSORBÉS À 100% PAR CE DERNIER.

4. LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

IMMÉDIATEMENT APRÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT, PRENDRE CONNAISSANCE DES EXIGENCES RELATIVES À LA LIVRAISON DES PRODUITS ET PRÉVOIR TOUT RETARD ÉVENTUEL. SI DES RETARDS DANS LA LIVRAISON DES PRODUITS SONT PRÉVISIBLES, EN AVISER L'INGÉNIEUR AFIN QUE LES MESURES NECESSAIRES POUR LEUR SUBSTITUER DES PRODUITS DE REMPLACEMENT OU POUR APPORTER LES CORRECTIFS NÉCESSAIRES, ET CE, SUFFISAMMENT À L'AVANCE POUR NE PAS RETARDER LES TRAVAUX.

SI L'INGÉNIEUR N'A PAS ÉTÉ AVISÉ DES RETARDS DE LIVRAISON PRÉVISIBLES AU DÉBUT DES TRAVAUX, ET QU'IL SEMBLE PROBABLE QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX S'EN TROUVERA RETARDÉE, L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE SUBSTITUER AUX PRODUITS PRÉVUS D'AUTRES PRODUITS COMPARABLES QUI PEUVENT ÊTRE LIVRÉS PLUS RAPIDEMENT, SANS QUE LE PRIX DU CONTRAT EN SOIT POUR AUTANT AUGMENTÉ.

MANUTENTIONNER ET ENTREPOSER LES PRODUITS EN ÉVITANT DE LES ENDOMMAGER, DE LES ALTÉRER OU DE LES SALIR, ET EN SUIVANT LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT, LE CAS ÉCHÉANT.

ENTREPOSER DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE LES PRODUITS GROUPÉS OU EN LOTS; LAISSER INTACTS L'EMBALLAGE, L'ÉTIQUETTE ET LE SCEAU DU FABRICANT. NE PAS DÉBALLER OU DÉLIER LES PRODUITS AVANT LE MOMENT DE LES INCORPORER À L'OUVRAGE.

LES PRODUITS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENDOMMAGÉS PAR LES INTÉMPÉRIES DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS SOUS UNE ENCEINTE À L'ÉPREUVE DE CELLES-CI.

LES LIANTS HYDRAULIQUES NE DOIVENT PAS ÊTRE DISPOSÉS DIRECTEMENT SUR LE SOL OU SUR UN PLANCHER DE BÉTON, NI ÊTRE EN CONTACT AVEC LES MURS.

LE SABLE DESTINÉ À ÊTRE INCORPORÉ DANS LES MORTIERS ET LES COULIS DOIT DEMEURER SEC ET PROPRE. L'ENTREPOSER SUR DES PLATES-FORMES EN BOIS ET LE COUVRIR DE BÂCHES ÉTANCHES PAR MAUVAIS TEMPS.

DÉPOSER LE BOIS DE CONSTRUCTION AINSI QUE LES MATÉRIAUX EN FEUILLES, EN PANNEAUX SUR DES SUPPORTS RIGIDES, PLATS, POUR QU'ILS NE REPOSENT PAS DIRECTEMENT SUR LE SOL. DONNER UNE FAIBLE PENTE AFIN DE FAVORISER L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DE CONDÉNSATION.

ENTREPOSER ET MÉLANGER LES PRODUITS DE PEINTURE DANS UN LOCAL CHAUFFÉ ET BIEN AÉRÉ. TOUS LES JOURS, ENLEVER LES CHIFFONS HUILEUX ET LES AUTRES DÉCHETS INFLAMMABLES DES LIEUX DE TRAVAIL. PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ÉVITER LES RISQUES DE COMBUSTION SPONTANÉE.

REMPLACER SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE LES PRODUITS ENDOMMAGÉS, À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR.

5. TRANSPORT

PAYER LES FRAIS DE TRANSPORT DES PRODUITS REQUIS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. ASSURER LE DÉCHARGEMENT, LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE DE CES PRODUITS.

6. DESSINS D'ATELIER

LE PLUS TÔT POSSIBLE, APRÈS L'OCTROI DU CONTRAT, L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE POUR APPROBATION LES DESSINS D'ATELIER DES APPAREILS À INSTALLER, LA LISTE DES MATÉRIAUX QU'IL SE PROPOSE D'UTILISER AVEC LES NOMS DES FABRICANTS ET LEURS NUMÉROS DE CATALOGUES.

TOUS LES DESSINS D'ATELIER SOUMIS DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS EN UTILISANT LA NOMENCLATURE DES PLANS ET/OU DU DEVIS.

- LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE FOURNIS EN UN SEUL LOT PAR DISCIPLINE:
- ÉCLAIRAGE;
- POUVOIR ET DISTRIBUTION;
- ALARME INCENDIE.

SI PLUSIEURS PRODUITS SE TROUVENT SUR LE MÊME DESSIN D'ATELIER, L'ENTREPRENEUR DOIT IDENTIFIER CLAIREMENT QUEL ÉQUIPEMENT EST PROPOSÉ.

7. COORDINATION

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE TOUS LES TRAVAUX ET SERA RESPONSABLE DE LA COORDINATION ENTRE LUI-MÊME ET LES SOUS-TRAITANTS (MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE); LES COÛTS LIÉS AU MANQUE DE COORDINATION SERONT ASSUMÉS À 100% PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

8. INTERFÉRENCES

TOUS LES ÉQUIPEMENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS EN UTILISANT LE MOINS D'ESPACE POSSIBLE POUR ÉVITER LES INTÉRFÉRENCES. LE CONSULTANT DOIT APPRouver TOUS LES CHANGEMENTS DANS LE POSITIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT À INSTALLER.

9. PROPRÉTÉ

POUR TOUT TRAVAIL À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT, OCCUPÉ OU PARTIELLEMENT OCCUPÉ, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA PROPRIÉTÉ DE TOUS LES ESPACES DE TRAVAIL ET SERA RESPONSABLE DU NETTOYAGE DES DÉBRIS ET DES OUTILS À LA FIN DE CHAQUE JOURNÉE DE TRAVAIL ET CELCI À LA SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE

À LA FIN DU PROJET, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'ASSURER LA PROPRIÉTÉ DE L'ESPACE ET LE REMPLACEMENT DE TOUS LES MATÉRIAUX ENDOMMAGÉS PENDANT LA CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR SERA PÉNALISÉ SI DES DÉBRIS SONT LAISSÉS SUR LE SITE LORS DE L'INSPECTION FINALE.

10. PORTES D'ACCÈS

LES PORTES D'ACCÈS DOIVENT ÊTRE FOURNIES PAR L'ENTREPRENEUR ET INSTALLÉES PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET DOIVENT AVOIR UNE COTE DE RÉSISTANCE AU FEU (AU BESOIN).

FOURNIR LES PORTES D'ACCÈS SUIVANTES:

- POUR TOUT L'ÉQUIPEMENT DERRIÈRE LES MURS DE GYPSE OU LE PLAFOND;

LES PORTES SERONT EN ACIER GALVANISÉ D'UNE ÉPAISSEUR DE 3 MM, INSTALLÉES AVEC DES CHARNIÈRES CACHÉES EN ACIER INOXYDABLE ÉQUIPÉES D'UN SYSTÈME DE FERMETURE AUTOMATIQUE QUI PEUT ÊTRE OUVERT À L'AIDE D'UN TOURNEVIS. LES DIMENSIONS DU CADRE SERONT DE 300 X 300 MM MINIMUM ET DE 600 X 600 MM MAXIMUM, SELON LES BESOINS. LE CADRE DOIT ÊTRE APPROPRIÉ AU TYPE DE CONSTRUCTION DE MUR OU DE PLAFOND. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DE L'EMPLACEMENT EXACT DES PORTES D'ACCÈS.

11. DISSIMULATION ET ACCESSIBILITÉ

À MOINS QU'IL NE SOIT SPÉCIFIÉ OU AUTREMENT INDICUÉ, DISSIMULER LES TUYAUTERIES ET LES CANALISATIONS DANS LES CLOISONS ET LES MURS, SOUS LES PLANCHERS OU AU-DESSUS DES PLAFONDS SUSPENDUS. INSTALLER LES FOURRURES REQUISES. TOUTES INSTALLATIONS DEVRONT ÊTRE ALIGNÉES AVEC LES AXES ET ORIENTATIONS DU BÂTIMENT. INSTALLER DES PORTES D'ACCÈS OU AUTRES DISPOSITIFS APPROUVÉS POUR FACILITER L'ACCÈS PERMETTANT LA MANOEUVRE, L'ENTRETIEN OU LA RÉPARATION DES INSTALLATIONS DISSIMULÉES.

12. EXIGENCES DE CONCEPTION

EXIGENCES D'EXPLOITATION DE LA LANGUE: FOURNIR DES PLAQUES D'IDENTIFICATION ET DES ÉTIQUETTES POUR TOUS LES ÉQUIPEMENTS EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS.

UTILISER UNE PLAQUE SIGNALÉTIQUE OU UNE ÉTIQUETTE POUR LES DEUX LANGUES.

13. ASSURANCE QUALITÉS

QUALIFICATIONS: LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS PAR DES ÉLECTRICIENS QUALIFIÉS ET TITULAIRES D'UN PERMIS D'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ OU DES APPRENTIS, CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES LOIS PROVINCIALES SUR LA FORMATION ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLES DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

LES EMPLOYÉS INSCRITS AU PROGRAMME PROVINCIAL D'APPRENTIS: AUTORISÉS, SOUS LA SUPERVISION DIRECTE D'UN ÉLECTRICIEN QUALIFIÉ QUALIFIÉ, À EFFECTUER DES TÂCHES SPÉCIFIQUES.

ACTIVITÉS AUTORISÉES: DÉTERMINÉES EN FONCTION DU NIVEAU DE FORMATION ATTEINT ET DE LA DÉMONSTRATION DE LA CAPACITÉ À ACCOMPLIR DES TÂCHES SPÉCIFIQUES.

14. MOTEUR ET COMMANDES ÉLECTRIQUES

FOURNIR DES MOTEURS À ROULEMENTS À BILLES LORSQUE CE TYPE DE MOTEUR EST DISPONIBLE. CONSTRUIT AVEC DES MATÉRIAUX QUI FOURNIRONT LA MOINDRE VIBRATION TOUT EN TRAVAILLANT DANS UN SERVICE CONTINU À 1800 TOURS PAR MINUTE (TR / MIN) SANS AUCUNE SURCHARGE. CHAQUE MOTEUR DEVRA ÊTRE CONSTRUIT SELON LES NORMES ACNOR ET CEMA, POUR UNE ÉLEVATION DE TEMPÉRATURE DE 40° C, ET ILS SERONT LIVRÉS AVEC UN BORNIER INSTALLÉ À L'EMPLACEMENT SPÉCIFIÉ ET UNE PROTECTION CONTRE LES SURCHARGES AU DÉMARREUR.

INSTALLER LE CÂBLAGE DES COMMANDES ÉLECTRIQUES DE 90 VOLTS OU MOINS, LES COMMANDES ÉLECTRIQUES ET LES CAPTEURS DE MATÉRIEL MÉCANIQUE ACTIONNÉS MÉCANIQUEMENT. LE CÂBLAGE SERA EFFECTUÉ AVEC DES CONDUCTEURS APPROUVÉS ET LA CLASSIFICATION DE L'EMPLACEMENT.

SOUMETTRE POUR APPROBATION DES CROQUIS MONTRANT LE CÂBLAGE ET LES COMMANDES DES CONTRÔLEURS, AVEC LES SPÉCIFICATIONS.

15. MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS

LE MATÉRIEL ET L'ÉQUIPEMENT DOIVENT ÊTRE CERTIFIÉS CSA, LORSQUE LES MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS CERTIFIÉS CSA NE SONT PAS DISPONIBLES, OBTENIR L'APPROBATION SPÉCIALE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE AVANT LA LIVRAISON SUR LE SITE ET SOUMETTRE L'APPROBATION DÉCRITE DANS LA PARTIE 1 - SOUMISSIONS.

16. PANNEAUX DE SIGNALISATION

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT: CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE ET DE L'INGÉNIEUR.

ENSEIGNES EN ÉMAIL DE PORCELAINE, TAILLE MINIMUM 175 X 250 MM

17. PERCEMENTS, OUVERTURES ET MANCHONS

TOUTES LES OUVERTURES DEVRONT ÊTRE COORDONNÉES (DIMENSION ET EMBLEMENT EXACT) ENTRE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LES ENTREPRENEURS MÉCANIQUES ET/OU ÉLECTRIQUES.

L'ENTREPRENEUR MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE SERA RESPONSABLE DES OUVERTURES DANS LES MURS ET/OU PLANCHERS DE 175mm (7") ET MOINS.

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DES OUVERTURES DANS LES MURS ET/OU PLANCHERS DE 200mm (8") ET PLUS.

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE TOUTES LES OUVERTURES DANS LES TOITURES EXISTANTES.

TOUS LES RAGRÈMENTS NÉCESSAIRES SUITE AUX OUVERTURES SERONT EXÉCUTÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET AUX FRAIS DE CE DERNIER. TOUS LES RAGRÈMENTS SERONT TELS QUE L'EXISTANT, OU SELON LES PLANS DE L'ARCHITECTE OU DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE D'EFFECTUER UNE SCANOGRAPHIE DES DALLES DE BÉTON EXISTANTES POUR ÉVITER TOUTS CONFLITS AVEC LES TUYAUTERIES/CONDUITS/CÂBLAGES EXISTANTS. LE TOUT DEVRA ÊTRE COORDONNÉ AVEC LES ENTREPRENEURS CONCERNÉS.

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE PRÉVOIR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE AFIN DE PRÉPARER UNE ANALYSE DES TRAVAUX ET DE S'ASSURER DE NE PAS COMPROMETTRE L'INTÉGRITÉ DE LA STRUCTURE AVANT DE PROCÉDER AVEC TOUTS PERCEMENTS ET OUVERTURES DANS UN MEMBRE STRUCTURAL.

L'UTILISATION D'UN MARTEAU À PERCUSSION NE SERA TOLÉRÉE EN AUCUN CAS.

TOUS LES PERCEMENTS EXÉCUTÉS DANS UN BÂTIMENT EXISTANT DEVRONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE PROPRIÉTAIRE (JOURNÉE ET HEURE).

18. BRISURE, EXCAVATION, REMPLISSAGE ET COMPACTAGE

TOUS LES TRAVAUX RELATIFS AUX BRISURES, L'EXCAVATION, LE REMPLISSAGE ET LE COMPACTAGE POUR LE POSITIONNEMENT DES SYSTÈMES SERONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

19. PEINTURE

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS À PEINDRE TELS QUE:

- TOUS LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET/OU ÉLECTRIQUES APPARENTS AUX COULEURS CHOISIES PAR LE PROPRIÉTAIRE;
- LE RECOUVREMENT DE LA TUYAUTERIE TEL QUE LE CANEVAS SELON LE PROPRIÉTAIRE.

20. SUPPORTS PARASISMIQUES ET DISPOSITIFS ANTIVIBRATOIRES

LES ENTREPRENEURS MÉCANIQUES ET/OU ÉLECTRIQUES SERONT RESPONSABLES DE FOURNIR ET INSTALLER LES SUPPORTS PARASISMIQUES ET DISPOSITIFS ANTIVIBRATOIRES EXIGÉS AUX INSTALLATIONS DE TUYAUTERIES, DE CONDUITS ET D'EQUIPEMENTS MÉCANIQUES. CEUX-CI SERONT RESPONSABLES DE RETENIR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX INSTALLATIONS PARASISMIQUES ET UN RAPPORT DE CONFORMITÉ SIGNÉ ET SCÉLLÉ DEVRA ÊTRE FOURNI À LA FIN DES TRAVAUX DANS LE MANUEL D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN.

21. INSPECTION DES TRAVAUX

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE D'AVERTIR L'INGÉNIEUR, PAR ÉCRIT, ET 48 HEURES À L'AVANCE AVANT LA FERMETURE DES MURS OU DES PLAFONDS, ET CE, AFIN DE PERMETTRE UNE INSPECTION DES TRAVAUX. SI L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL PROCÈDE À LA FERMETURE DES MURS ET PLAFONDS AVANT L'INSPECTION, L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER LE DÉMANTÈLEMENT DE CES DERNIERS, ET CE, AU FRAIS DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

22. TESTS ET AJUSTEMENTS

À LA FIN DU PROJET, L'ENTREPRENEUR DEVRA EFFECTUER L'ENSEMBLE DES RÉGLAGES EXIGÉS SUR LES PLANS AINSI QUE CEUX DU MANUFACTURIER AFIN D'ASSURER UN RENDEMENT MAXIMAL. SI LES RÉSULTATS NE SONT PAS SATISFAISANTS, L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER L'ASSISTANCE DU REPRESENTANT ET L'ENTREPRENEUR DEVRA EN ASSUMER LES FRAIS. UNE INSPECTION AURA LIEU QUAND L'ENTREPRENEUR AVISERA L'INGÉNIEUR QUE TOUS LES RÉGLAGES SONT TERMINÉS. L'INGÉNIEUR FERA LA VÉRIFICATION DES RAPPORTS SOUMIS PAR L'ENTREPRENEUR, ADVENANT QUE LES CHIFFRES NE CORRESPONDENT PAS AUX RÉSULTATS DÉSIRÉS, L'ENTREPRENEUR DEVRA RÉPARER LES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES JUSQU'À CE QU'IL OBTIENNE LES RÉSULTATS PRÉSCRITS SUR LES PLANS ET DANS CE DEVIS.

23. PLANS "TELS QUE CONSTRUITS"

L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ DE CONCEVOIR À LA FIN DU PROJET DES PLANS "TELS QUE CONSTRUITS" EN ÉLECTRICITÉ.

L'ENTREPRENEUR DEVRA IDENTIFIER, À L'AIDE D'UNE ENCRE ROUGE, TOUTES LES MODIFICATIONS AUX PLANS DE SOUMISSION OU CONSTRUCTION SUR UNE COPIE PAPIER. S'IL LE DÉSIRE, L'ENTREPRENEUR POURRA OBTENIR UNE COPIE SUPPLÉMENTAIRE DE L'INGÉNIEUR EN ÉCHANGE DES COÛTS DE REPRODUCTION.

L'ENTREPRENEUR DEVRA COMPLÉTER LES MODIFICATIONS AUX PLANS DE SOUMISSION OU CONSTRUCTION EN FORMAT ÉLECTRONIQUE (AUTOCAD), L'ENTREPRENEUR POURRA OBTENIR LES FICHIERS AUPRÈS DE L'INGÉNIEUR.

CHAQUE ENTREPRENEUR DEVRA IDENTIFIER LEURS PLANS AVEC LA NOTE "TELS QUE CONSTRUITS" AINSI QUE LA DATE ET LEURS COORDONNÉES.

24. GARANTIES

L'ENTREPRENEUR DEVRA DONNER AU PROPRIÉTAIRE TOUS LES DOCUMENTS QUE CE PRÉSENT DEVIS EXIGE AINSI QU'UN DOCUMENT DE GARANTIE QUI HONORE QUE TOUS LES MATÉRIAUX UTILISÉS DANS CE PROJET SOIENT SANS DÉFAUTS ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX A ÉTÉ RÉALISÉE SELON LES RÈGLES DE L'ART. LA GARANTIE COUVRIRA UNE ANNÉE COMPLÈTE À PARTIR DE LA DATE D'ACCEPTATION DES TRAVAUX ET QUE TOUT BRIS D'EQUIPEMENT SERA REMPLACÉ IMMÉDIATEMENT.

25. MANUELS D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL AURA LA RESPONSABILITÉ À LA FIN DU PROJET DE CONCEVOIR UN MANUEL D'OPÉRATION EN TROIS (3) EXEMPLAIRES DANS UN CARTABLE QUI SERVIRA À L'ENTRETIEN. IL DEVRA Y INCLURE:

- LES DESSINS D'ATELIER APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR;
- LES LETTRES DE GARANTIE;
- LES PLANS "TELS QUE CONSTRUITS";
- LES RAPPORTS DE CONFORMITÉ DES SUPPORTS PARASISMIQUES;
- LES RAPPORTS ET TESTS D'ALARME INCENDIE;
- CETTE LISTE EST NON LIMITATIVE OU EXHAUSTIVE.

8. DEVIS TECHNIQUE EN ÉLECTRICITÉ

1. L'AMPLIEUR DES TRAVAUX

LE MANDAT COMPREND L'APPROVISIONNEMENT DES MATÉRIAUX, LE PERSONNEL, LE TRAVAIL ET TOUS LES OUTILS NÉCESSAIRES POUR EFFECTUER TOUTES LES INSTALLATIONS QUE CE PROJET DÉMONTRE TELS QUE MONTRÉS AUX PLANS ET DÉCRITS DANS CE PRÉSENT DEVIS.

- PRÉVOIR LA DÉMOLITION DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS AUX PLANS;
- PRÉVOIR LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE INCLUANT : SECTIONNEURS, PANNEAUX, AUGETS, DISJONCTEURS, CONDUITS, BOITES DE TIRAGE ET DE JONCTION, FILAGE, ETC.;
- PRÉVOIR LA MISE À LA TERRE POUR TOUT NOUVEL ÉQUIPEMENT;
- PRÉVOIR LES NOUVELLES PRISES DE COURANT;
- PRÉVOIR L'ÉCLAIRAGE (INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR) ET SON CONTRÔLE;
- PRÉVOIR LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE ET SES COMPOSANTS;
- RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS;
- ÉCLAIRAGE D'URGENCE ET INDICATEURS DE SORTIE;
- LES RÉSEAUX DE CONDUITS VIDES ET BOÎTES POUR LE TÉLÉPHONE, INFORMATIQUE ET CÂBLOVISION;
- L'IDENTIFICATION DU MATÉRIEL.

2. DÉMOLITION

RETRIER ET ÉLIMINER HORS SITE TOUS LES ÉQUIPEMENTS, CÂBLAGES, CONDUITS (MÉTALLIQUES ET / OU NON MÉTALLIQUES), SUPPORTS ET CÂBLES DE SUPPORT QUI NE SONT PLUS NÉCESSAIRES DANS LES ZONES AFFECTÉES PAR LE PRÉSENT MANDAT. CELA COMPREND L'ENLÈVEMENT DE TOUS LES CÂBLES, CONDUITS ET SUPPORTS DE CONDUITS, DES AGRAFES ET DES ACCESSOIRES DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS, ET TOUS LES CÂBLES ET CONDUITS MURAUX DISSIMULÉS OU EXPOSÉS, QUI ALIMENTENT LES DISPOSITIFS EXISTANTS, ETC., QUI NE SONT PLUS NÉCESSAIRES.

TIRER LES FILS, DÉCONNECTER ET OBTENIR LORSQUE LE DÉMONTAGE DU CHEMIN DE ROULEMENT N'EST PAS POSSIBLE. RETIRER ÉGALEMENT TOUT L'EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE DES MURS À ENLEVER, CÂBLAGE ET CONDUITS À ENLEVER, JUSQU'AUX PANNEAUX AUXQUELS ILS SONT ATTACHÉS. IDENTIFIER LES DISJONCTEURS QUI DEVIENNENT DES PIÈCES DE RECHANGE ET / OU DE NOUVELLES CHARGES ASSOCIÉES. TOUTES LES COMPOSANTES NON PRISES PAR LE PROPRIÉTAIRE DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉES HORS SITE PAR L'ENTREPRENEUR.

3. TRAVAUX EXISTANT

LES CONNEXIONS AUX SYSTÈMES EXISTANTS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES AU MOMENT APPROUVÉ PAR LE CLIENT ET L'INGÉNIEUR. DEMANDER UNE APPROBATION ÉCRITE AU MOINS 7 JOURS À L'AVANCE AVANT LA PÉRIODE D'ARRÊT DEMANDÉE ET UNE DEUXIÈME FOIS, 48 HEURES À L'AVANCE. LA DEMANDE DOIT INDiquer QUELLES CHARGES ÉLECTRIQUES TOUCHÉES PAR LA DEMANDE D'ARRÊT, LA DURÉE REQUISE POUR L'ARRÊT AINSI QUE LE TRAVAIL À EFFECTUER, MAINTENEZ LA DURÉE DE CES INTERRUPTIONS D'ALIMENTATION AUSSI COURTE QUE POSSIBLE. EFFECTUER TOUTES LES INTERRUPTIONS APRÈS LES HEURES DE TRAVAIL NORMALES RELATIVES À L'ESPACE DE TRAVAIL, ET DE PRÉFÉRENCE LE WEEK-END (À CONFIRMER PAR LE PROPRIÉTAIRE), DANS CERTAINS CAS, LORSQU'IL N'Y A PAS D'ALIMENTATION DE SECOURS. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DE L'ÉLECTRICITÉ TEMPORAIRE À DES CHARGES SPÉCIFIQUES QUI NE PEUVENT SUPPORTER UNE LONGUE PÉRIODE DE PANNE DE COURANT.

- LE CLIENT ET L'INGÉNIEUR SE RÉSERVENT LE DROIT DE REFUSER L'APPROBATION D'UNE COUPURE DE COURANT À UNE DATE ET UNE HEURE PRÉCISES, AUCUEL CAS UN AUTRE MOMENT SERA CHOISI MUTUELLEMENT.
- S'IL EST DÉMONTRÉ QUE L'EQUIPEMENT EXISTANT EST RECONNECTÉ AUX CIRCUITS EXISTANTS, L'EQUIPEMENT DOIT ÊTRE ALIMENTÉ PAR LES DISJONCTEURS DE DÉRIVATION EXISTANTS DES PANNEAUX EXISTANTS. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU CÂBLAGE DE DÉRIVATION SI NÉCESSAIRE EN RAISON DU DÉPLACEMENT DE CET EQUIPEMENT.
- DANS LES CAS OÙ IL EST DÉMONTRÉ QUE DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS SONT CONNECTÉS À DES CIRCUITS DE DÉRIVATION EXISTANTS, L'EQUIPEMENT DOIT ÊTRE ALIMENTÉ PAR DES DISJONCTEURS DE DÉRIVATION EXISTANTS DANS LES PANNEAUX EXISTANTS. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU CÂBLAGE DE DÉRIVATION SI NÉCESSAIRE EN RAISON DE L'EMPLACEMENT DE CET EQUIPEMENT.
- DANS LES CAS OÙ DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS SONT CONNECTÉS À DE NOUVEAUX CIRCUITS DANS DES PANNEAUX EXISTANTS, LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DOIVENT ÊTRE TELS QUE SPÉCIFIÉS DANS CES DOCUMENTS.
- VISITER LE SITE ET EXAMINER TOUS LES DESSINS POUR SE FAMILIARISER AVEC LES CONDITIONS EXISTANTES.
- MAINTENIR, RETENIR ET RÉPARER, SELON LES BESOINS, TOUS LES SYSTÈMES EXISTANTS, LES BRANCHEMENTS, LES DÉPARTS, ETC., DESTINÉS À RESTER, QUI TRAVERSENT OU SONT SITUÉS DANS LA ZONE RENOVÉE OU LORSQUE DES APPAREILS EXISTANTS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS EN PARTIE.
- LORSQUE LES MATÉRIAUX OU EQUIPEMENTS EXISTANTS DOIVENT ÊTRE RÉUTILISÉS, L'ENTREPRENEUR DE CETTE DIVISION EST RESPONSABLE DE LEUR ENLÈVEMENT, STOCKAGE, NETTOYAGE ET RÉINSTALLATION.
- LA CONTINUITÉ DU SERVICE D'ALARME INCENDIE DANS TOUTES LES ZONES DU BÂTIMENT DOIT ÊTRE MAINTENUE.
- LA CONTINUITÉ DES ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES DE L'EQUIPEMENT EXISTANT À CONSERVER DOIT ÊTRE MAINTENUE.
- METTRE À JOUR TOUS LES RÉPERTOIRES DE PANNEAUX CONCERNÉS PAR LE TRAVAIL POUR REFLÈTER LES MODIFICATIONS APPORTÉES. FOURNIR UNE COPIE ÉLECTRONIQUE DU TABLEAU ÉLECTRIQUE MIS À JOUR AU GESTIONNAIRE DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE DU BÂTIMENT.

4. PROTECTIONS

TOUS LES APPAREILS / APPAREILS ÉLECTRIQUES INSTALLÉS DANS UNE ZONE ARROSÉE DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN BÔÎTIER DE TYPE À L'ÉPREUVE DES GICLÉURS.

5. COORDINATION DES DISPOSITIFS DE PROTECTION

S'ASSURER QUE LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES CIRCUITS, TELS QUE LES DÉCLENCHEURS DE SURINTENSITÉ, LES DISJONCTEURS, LES RELAIS ET LES FUSIBLES SONT LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS, RÉUTILISÉS, MODIFIÉS OU NEUFS DANS LE CADRE DU PROJET, CONFORMÉMENT À LA NORME CSA 2462.

6. EXIGENCES DE DANGER D'ARC ÉLECTRIQUE

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR TOUS LES ACCESSOIRES D'AVERTISSEMENT D'ARCS ÉLECTRIQUES NÉCESSAIRES ET APPROPRIÉS. UNE ANALYSE DES RISQUES D'ARC ÉLECTRIQUE SUR LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS, RÉUTILISÉS, MODIFIÉS OU NEUFS DANS LE CADRE DU PROJET, CONFORMÉMENT À LA NORME CSA 2462.

7. CONDUITS

TOUS LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES EN SURFACE ET DANS LES AIRES DE PLAFOND OUVERT, DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS DANS DES CONDUITS DE TYPE I.E.M. LE RACCORDEMENT DES MOTEURS SERA DE TYPE FLEXIBLE "SEAL TITE". INSTALLER DANS CHAQUE DES CONDUITES PRINCIPALES UN CÂBLE DE TIRAGE POUR USAGE FUTUR.

8. SUPPORTS ET ACCESSOIRES GALVANISÉS

BRIDES À UN TROU POUR LES CONDUITS ET CÂBLES ARMÉS FIXÉS AU MUR, AU PLAFOND OU SUR LES POÎNTES, DONT LE DIAMÈTRE EST ÉGAL OU INFÉRIEUR À 50 MM. BRIDES À DEUX (2) TROUS EN ACIER POUR FIXER LES CONDUITS DONT LE DIAMÈTRE EST SUPÉRIEUR À 50 MM. ATTACHER LES CANALISATIONS ET CÂBLES À LA STRUCTURE, LE TOUT INDÉPENDAMMENT DES PLAFONDS SUSPENDUS.

9. CÂBLES ET CONDUCTEURS

TOUS LES CONDUCTEURS DOIVENT ÊTRE EN CUIVRE. LES CONDUCTEURS EN ALUMINIUM SONT INTERDITS. LE PLUS PETIT CONDUCTEUR TOLÉRÉ EST LE CALIBRE N° 12 AWG. LES CONDUCTEURS DOIVENT ÊTRE DU TYPE RW90 DANS LES CONDUITS À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT. LES CÂBLES AC90 (BX) SONT INTERDITS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX ÉLECTRIQUES.

- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CONDUCTEURS DE TYPE RW90 SERONT UTILISÉS;
- LE CÂBLE BLOND DE TYPE AC90 (BX) SERA CONFORM

DEVIS ÉLECTRIQUE (SUITE)

15. APPAREILLAGE SECONDAIRE

LES INTERRUPTEURS DOIVENT ÊTRE CONFORMES À CSA C22.2 NO.111. ILS DOIVENT ÊTRE DE « SPECIFICATION GRADE », UNIPOLAIRE 20A, 120V CONFORMÉMENT AUX DESSINS, DE COULEUR BLANCHE. ILS DOIVENT FAIRE PARTIE DE LA SÉRIE 1221 (120V) DE LEVITON OU ÉQUIVALENT DE HUBBELL, BRYANT OU PASS & SEYMOUR.

LES PRISES DE COURANT SERONT CONFORMES À CSA C22.2 NO.42. ELLES SERONT DU TYPE « SPECIFICATION GRADE », SIMPLE OU DOUBLE, 15A OU 20A SELON LES INDICATIONS AUX DESSINS, INVOLABLE, DE COULEUR BLANCHE TELLE QUE LEVITON MODÈLE TBR15-W. LES PRISES AVEC MISE À LA TERRE ISOLÉE SERONT DE COULEUR ORANGE. ELLES SERONT DE LA SÉRIE 5262 DE LEVITON, OU ÉQUIVALENT DE HUBBELL, BYRANT OU PASS AND SEYMOUR.

LES PLAQUES MURALES DOIVENT AVOIR UN FINI SATINÉ ET ÊTRE EN ACIER INOXYDABLE DE TYPE 302 DANS LES ENDOITS FINIS, OU EN ACIER GALVANISÉ DANS LES ENDOITS NON TERMINÉS COMME LES PIÈCES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES, LES ATELIERS, ETC. ELLES DOIVENT PROVENIR DE LEVITON, HUBBELL, BYRANT OU PASS AND SEYMOUR.

GRADATEUR POUR 0-10V (DE LUTRON OU L'ÉQUIVALENT)

16. ALIGNEMENT DES PRISES ET INTERRUPTEURS

L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT PRENDRE SOIN D'INSTALLER LES BOÎTES ÉLECTRIQUES D'APLOMB, D'ÉQUERRE ET DE VOIR À LES ALIGNER ENTRE ELLES. LA POSITION EXACTE ET L'ALIGNEMENT DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS SUR PLACE ENTRE L'ÉLECTRICIEN, L'INGÉNIEUR ET L'ARCHITECTE. L'EMPLACEMENT DE CES ÉQUIPEMENTS PEUT ÊTRE DÉPLACÉS DE 4,6M (15') DE L'EMPLACEMENT INDICQUÉ SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.

17. RACCORDS

INSTALLER DES SYSTÈMES COMPLETS, PERMANENTS ET CONTINUS DE MISE À LA TERRE DES RÉSEAUX, DES CIRCUITS ET D'APPAREILLAGE, COMPRENANT CONDUCTEURS, CONNECTEURS ET ACCESSOIRES NÉCESSAIRES, DE FAÇON À SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE L'INGÉNIEUR ET DES AUTORITÉS LOCALES COMPÉTENTES.

PIÈCES DE SYSTÈME MÉTALLIQUES, FIL NEUTRE, SELON LE CODE D'ÉLECTRICITÉ EN VIGUEUR.

18. MISE À LA TERRE

FAIRE LES RACCORDEMENTS DE MISE À LA TERRE DU RÉSEAU ET DES CIRCUITS AU NEUTRE DU RÉSEAU.

FAIRE LES RACCORDEMENTS DE MISE À LA TERRE PRÉSCRITS, POUR L'ENSEMBLE DU MATÉRIEL, NOTAMMENT: APPAREILS DE BRANCHEMENT, APPAREIL DE COMMUTATION, CANALISATIONS, BÂTIS DE MOTEURS ET PANNEAUX DE BRANCHEMENT.

19. SECTIONNEURS

AVEC OU SANS FUSIBLES SOUS COFFRET MÉTALLIQUE, DU TYPE 1, 2, 3, 4 OU 5 DE L'ACNOR, SELON LES INDICATIONS AUX PLANS;

AVEC UN MOYEN POUR CADENASSER L'INTERRUPTEUR EN POSITION "FERMÉ-OUVERT" À TROIS (3) EMBLEMENTS;

PORTE À ENCLÈCHEMENT MÉCANIQUE ET EMPÊCHANT L'OUVERTURE LORSQUE LE LEVIER EST EN POSITION "FERMÉ" (MAIS QUI PEUT ÊTRE CONTRE PAR UN TOURNEVIS);

LES PORTE-FUSIBLES DE CHAQUE INTERRUPTEUR DOIVENT ÊTRE APPROPRIÉS, SANS ADAPTATEUR ET SELON LA CATÉGORIE DE FUSIBLES DÉTERMINÉE, SELON LES INDICATIONS FOURNIES;

AVEC MÉCANISME DE FERMETURE RAPIDE ET DE RUPTURE BRUSQUE;

DE CONSTRUCTION ROBUSTE POUR USAGE SÉVÈRE;

POUR LES SYSTÈMES MONOPHASÉS À TROIS (3) CONDUCTEURS ET TRIPHASÉS À QUATRE (4) CONDUCTEURS FOURNIR UN NEUTRE SOLIDE;

FINI ORDINAIRE: ÉMAIL CUIT, GRIS (ANSI 61);

MANUFACTURIER ACCEPTÉ: SCHNEIDER-SQUARE-D, SCHNEIDER-FPE, GENERAL ELECTRIC OU SIEMENS (OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ).

20. PANNEAUX DE SERVICE

PANNEAUX DE SERVICE: CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NUMÉRO 29. TOUTS LES PANNEAUX DE SERVICE DOIVENT PROVENIR D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.

- LES DISJONCTEURS DOIVENT ÊTRE POSÉS DANS LES PANNEAUX AVANT LIVRAISON AU CHANTIER;
- LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DU FABRICANT DOIVENT INDICUER, EN PLUS DES DONNÉES EXIGÉES PAR LA CSA, LE COURANT DE DÉFAUT QUE LE PANNEAU ET LES DISJONCTEURS PEUVENT SUPPORTER;
- PANNEAUX DE 250 V OU 600 V, TENUE DES BARRES OMNIBUS AU COURANT DE DÉFAUT, LES DISJONCTEURS DOIVENT AVOIR UN POUVOIR DE COUPURE NOMINAL DE 10 000 A (SYMMÉTRIQUES) OU SELON LES INDICATIONS;
- FAIRE LES RACCORDEMENTS DE MANIÈRE QUE LES CIRCUITS À NUMÉRO IMPAIR SOIENT ALIMENTÉS PAR LA BARRE DE GAUCHE ET CEUX À NUMÉRO PAIR, PAR LA BARRE DE DROITE. CHAQUE DISJONCTEUR DOIT PORTER L'IDENTIFICATION PERMANENTE DU NUMÉRO DE CIRCUIT ET DE LA PHASE.
- INTENSITÉ NOMINALE, NUMÉROS ET CALIBRES DES DISJONCTEURS DE DÉRIVATION SELON LES INDICATIONS;
- TOUTS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION DOIVENT AVOIR LE MÊME TYPE DE SERRURE. FOURNIR DEUX CLÉS POUR CHAQUE PANNEAU;
- BARRES OMNIBUS EN CUIVRE, BARRE NEUTRE DE MÊME INTENSITÉ ADMISSIBLE QUE LES BARRES DE PHASE;
- BARRES OMNIBUS POUVANT RECEVOIR DES DISJONCTEURS BOULONNÉS;
- CADRE DE LA PORTE DES PANNEAUX AVEC BOULONS ET CHARNIÈRES DISSIMULÉS;
- LA PORTE ET LE CADRE DE PORTE DOIVENT ÊTRE REVÊTUS DE PEINTURE-ÉMAIL GRISE CUITE AU FOUR OU PEINTURE-ÉMAIL GRISE SÉCHÉE À L'AIR LIBRE SELON LES INDICATIONS DU TABLEAU DES FINITIONS;
- BARRE DE MISE À LA TERRE ISOLÉE.

DISJONCTEURS:

- MUNIR DE DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE LES DISJONCTEURS DES CIRCUITS DES PRISES DE COURANT, D'ALARME INCENDIE DES SORTIES POUR HORLOGE, D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ, DE SURVEILLANCE DES PORTES, D'INTERPHONE, D'ÉCLAIRAGE DE CAGES D'ESCALIER, D'INDICATEURS LUMINEUX DE SORTIE ET D'ÉCLAIRAGE DE NUIT.

IDENTIFICATION:

- NOMENCLATURE COMPLÈTE DES CIRCUITS, AVEC LÉGENDE DACTYLOGRAPHIÉE INDIQUANT L'EMPLACEMENT ET LA CHARGE DE CHAQUE CIRCUIT.

INSTALLATION:

- INSTALLER LES PANNEAUX AUX ENDOITS INDICUÉS, SOLIDEMENT, D'APLOMB, D'ÉQUERRE ET D'ALIGNEMENT AVEC LES SURFACES CONTIGUES;
- RACCORDER TOUTS LES CIRCUITS AUX ÉLÉMENTS DE CHARGE;
- RACCORDER LES CONDUCTEURS NEUTRES À LA BARRE OMNIBUS NEUTRE COMMUNE;
- CHAQUE CONDUCTEUR NEUTRE DOIT PORTER LA DÉSIGNATION APPROPRIÉE.

21. DISJONCTEURS

DISJONCTEURS TOTALEMENT NEUFS SOUS BOÎTIER MOULÉ, ET DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES FUITES À LA TERRE ET PROTECTEURS ACCESSOIRES CONTRE LES COURANTS DE DÉFAUT ÉLEVÉS:

- CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NUMÉRO 5;
- DISJONCTEURS BOULONNÉS AUX BARRES OMNIBUS, SOUS BOÎTIER MOULÉ : DU TYPE À FERMETURE RAPIDE ET À RUPTURE BRUSQUE, À MANŒUVRES MANUELLE ET AUTOMATIQUE, AVEC COMPENSATION POUR TEMPÉRATURE AMBIANTE DE 40 DEGRÉS CELSIUS;
- DISJONCTEURS À DÉCLENCHEUR COMMUN : MUNIS D'UNE SEULE MANETTE SUR LES CIRCUITS MULTIPOLAIRES;
- DISJONCTEURS POURVUS DE DÉCLENCHEURS MAGNÉTIQUES À ACTION INSTANTANÉE, AGISSANT SEULEMENT LORSQUE LE COURANT ATTEINT LA VALEUR DU RÉGLAGE;
- DISJONCTEURS MUNIS DE DÉCLENCHEURS POUVANT ÊTRE RÉGLÉS ENTRE 3 ET 8 FOIS L'INTENSITÉ NOMINALE;
- DISJONCTEURS MUNIS DE DÉCLENCHEURS INTERCHANGEABLES, SELON LES INDICATIONS.

DISJONCTEURS THERMOMAGNÉTIQUES:

- DISJONCTEURS AUTOMATIQUES SOUS BOÎTIER MOULÉ, ACTIONNÉS PAR DÉCLENCHEURS THERMIQUES ET MAGNÉTIQUES ASSURANT UNE PROTECTION À TEMPORISATION INVERSEMENT PROPORTIONNELLE À LA SURCHARGE ET UNE PROTECTION INSTANTANÉE EN CAS DE COURT-CIRCUIT.

INSTALLATION:

- INSTALLER LES DISJONCTEURS SELON LES INDICATIONS SUR LES PLANS ET SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.

22. TRANSFORMATEURS DE TYPE SEC - 600V PRIMAIRE

TRANSFORMATEURS:

TOUTS LES TRANSFORMATEURS PRÉSCRITS DOIVENT ÊTRE DU MÊME FABRICANT.

- TAPEZ: ANN;
- TRIPHASE, PUISSANCE EN KVA INDICUÉE DANS LES PLANS, TENSION PRIMAIRE DE 600V, TENSION SECONDAIRE DE 120 / 208V, 60HZ;
- ROBINETS: STANDARD;
- ISOLATION: MONTÉE EN TEMPÉRATURE DE 150 ° C
- TENSION DE TENUE AUX CHOCs: STANDARD;
- RIGIDITÉ DIÉLECTRIQUE: STANDARD;
- NIVEAU DE BRUIT: STANDARD;
- IMPÉDANCE À 17 ° C: STANDARD;

• BOÎTIER: NEMA CSA TYPE 2, AVEC PANNEAU AVANT MÉTALLIQUE AMOVIBLE;

• INSTALLATION: VOIR PLAN.

INSTALLATION:

- INSTALLER COMME INDICUÉ POUR LES TRANSFORMATEURS DE TYPE SEC D'UNE PUISSANCE NOMINALE DE 75 KVA MAXIMUM;
- INSTALLER AU SOL TOUTS LES TRANSFORMATEURS DE TYPE SEC D'UNE PUISSANCE NOMINALE SUPÉRIEURE À 112,5 KVA;
- LAISSER UN ESPACE AUTOUR DU TRANSFORMATEUR POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DE L'AIR;
- INSTALLER LES TRANSFORMATEURS AU NIVEAU ET EN POSITION VERTICALE;
- RETIRER LES SUPPORTS UTILISÉS POUR LE TRANSPORT APRÈS L'INSTALLATION DU TRANSFORMATEUR AVANT SA MISE EN SERVICE;
- DESSERRER LES BOULONS DES SUPPORTS ANTIVIBRATOIRES JUSQU'À CE QU'ILS CESSENT DE MONTRER DES SIGNES DE COMPRESSION;
- EFFECTUER LES RACCORDEMENTS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE COMME INDICUÉ SUR LES DESSINS;
- SI POSSIBLE, ALLUMEZ L'ALIMENTATION PRINCIPALE DU TRANSFORMATEUR JUSTE APRÈS LA FIN DE L'INSTALLATION

23. POWER SURGE PROTECTION (TVSS)

LE SUPPRESSEUR DE TENSION TRANSITOIRE DOIT ÊTRE TESTÉ POUR ÊTRE CONFORME AUX NORMES C62.41-1991 ET ANSI / IEEE C62.45-1992.

ÉQUIVALENT: SCHNEIDER-SQUARE-D, EATON, MOELLER, GÉNÉRAL ÉLECTRIQUE OU SIEMENS.

24. ESSAIS SUR L'ÉQUIPEMENT

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LES PRINCIPAUX ESSAIS, DÉCRITS CI-DESSOUS, EN PRÉSENCE DE L'INGÉNIEUR.

SI LES ESSAIS SONT NÉGATIFS, LES CORRECTIONS SERONT AU COÛT DE L'ENTREPRENEUR.

ARTÈRES

- MEGGER À LA TERRE;
- MEGGER DE PHASE À PHASE.

25. IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

TOUT LE MATÉRIEL DEVRA ÊTRE IDENTIFIÉ DE LA FAÇON INDICUÉE CI-DESSOUS:

CONDUITS:

- ATTRIBUER UN CODE DE COULEURS AUX CONDUITS ET IDENTIFIER CES CONDUITS À CHAQUE CHANGEMENT DE DIRECTION, TRAVERSE DE MUR, À TOUTS LES 15 MÈTRES ET AUX ENTRÉES ET SORTIES DES BOÎTES DE JONCTION OU DE TIRAGE;
- UTILISER DES BANDES AUTOCOLLANTES D'UNE LARGEUR MINIMUM DE 50 MILLIMÈTRES TOUT AUTOUR DES CONDUITS.

BOÎTE DE JONCTION:

- MARQUER À L'AIDE D'UN CRAYON INDÉLÉBILE LES CIRCUITS ÉLECTRIQUES QUE LA BOÎTE DE JONCTION CONTIENT.

CONDUCTEURS:

- MARQUER SUR UN RUBAN DE PLASTIQUE NUMÉROTÉ SUR LES DEUX EXTRÉMITÉS DES CONDUCTEURS LE NUMÉRO DE CIRCUIT CORRESPONDANT DE CHAQUE DES PHASES;
- LE SYSTÈME DE LA COMPAGNIE ÉLECTROVERT EST ACCEPTÉ OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

APPAREILLAGE SECONDAIRE:

- TOUTES LES PRISES DE COURANT ET LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE OU AUTRES DEVRONT ÊTRE IDENTIFIÉS À L'AIDE DE BANDE AUTOCOLLANTE SUR LA PLAQUE DE RECOURVEMENT EN LETTRES BLANCHES SUR FOND NOIR.

ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION:

- UTILISER DES PLAQUES LAMACOID DE 25mm DE HAUT POUR L'IDENTIFICATION DE TOUTS LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION TELLE QUE PANNEAUX, INTERRUPTEURS, MOTEURS ET AUTRES.

26. SCÈLLEMENT COUPE-FEU

ENSEMBLES COUPE-FEU ET PARE-FUMÉE: CONFORMES À LA NORME CAN4-S115.

MATÉRIAUX ET ENSEMBLES EXEMPTS D'AMIANTE, CONSTITUANT UNE BARRIÈRE EFFICACE CONTRE:

- LES FLAMMES;
- LES FUMÉES;
- LES GAZ;
- AYANT DES DIMENSIONS N'EXCÉDANT PAS CELLES DE L'OUVERTURE À LAQUELLE ILS SONT DESTINÉES.
- COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DE L'ENSEMBLE COUPE-FEU NON INFÉRIEUR À CELLE DE L'ÉLÉMENT TRAVERSÉ.
- EMPLOYER EXCLUSIVEMENT DES PRODUITS COUPE-FEU AYANT SUBI DES ESSAIS ULC OU JDL POUR DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSTRUCTION COTÉE AU FEU ET SE CONFORMANT INDIVIDUELLEMENT AUX EXIGENCES CONCERNANT LE TYPE D'ÉLÉMENT FONCTIONNEL, LE TYPE D'ÉLÉMENT PÉNÉTRANT, L'ESPACE ANNULAIRE ET L'INDICE DE RÉSISTANCE AU FEU.
- MASTICS ET PRODUITS DE CALFEUTRAGE POUR USAGE AVEC LES ÉLÉMENTS NON COMBUSTIBLES, COMME LES CONDUITS RIGIDES EN ACIER ET LES TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (EMT): LES PRODUITS SUIVANTS SONT ACCEPTABLES (OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ):
- CALFEUTRAGE COUPE-FEU INTUMESCENT HILTI FS-ONE;
- CALFEUTRAGE COUPE-FEU AUTOLISSANT HILTI CP 604;
- MOUSSE COUPE-FEU HILTI CP 620;
- CALFEUTRAGE COUPE-FEU FLEXIBLE HILTI CP 606;

COSMEL

RENDRE LES BÂTIMENTS VIVANTS
BRINGING BUILDINGS TO LIFE

1964-1992

CONSULTANTS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ
MECHANICAL AND ELECTRICAL CONSULTANTS

178, boulevard Gréber, Suite 105, Gatineau, Québec, J8T 6Z6
T: 819.205.3283 www.cosmel.ca info@cosmel.ca

architecte

architect

ingénieur en structure

structural engineer

ingénieur civil

civil engineer

client

Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais

Québec

sceaux

stamps

INGÉNIEUR
Frédéric Bernard
5015128
QUÉBEC

01	SOUSSION	2026/07/14
no.	émis pour issued for	date

projet

project

ÉCOLE
RAPIDE-DESCHÊNES
REMPLACEMENT DE
CHAUDIÈRES

123 & 107, Chemin Vanier, Gatineau, Québec.

titre

titre

ÉLECTRICITÉ
DEVIS ÉLECTRIQUE (SUITE)

dessiné par / drawn by
F. DARGHAM

no. de contrat / contract no.
KK26-054

conçu par / designed by
F. DARGHAM

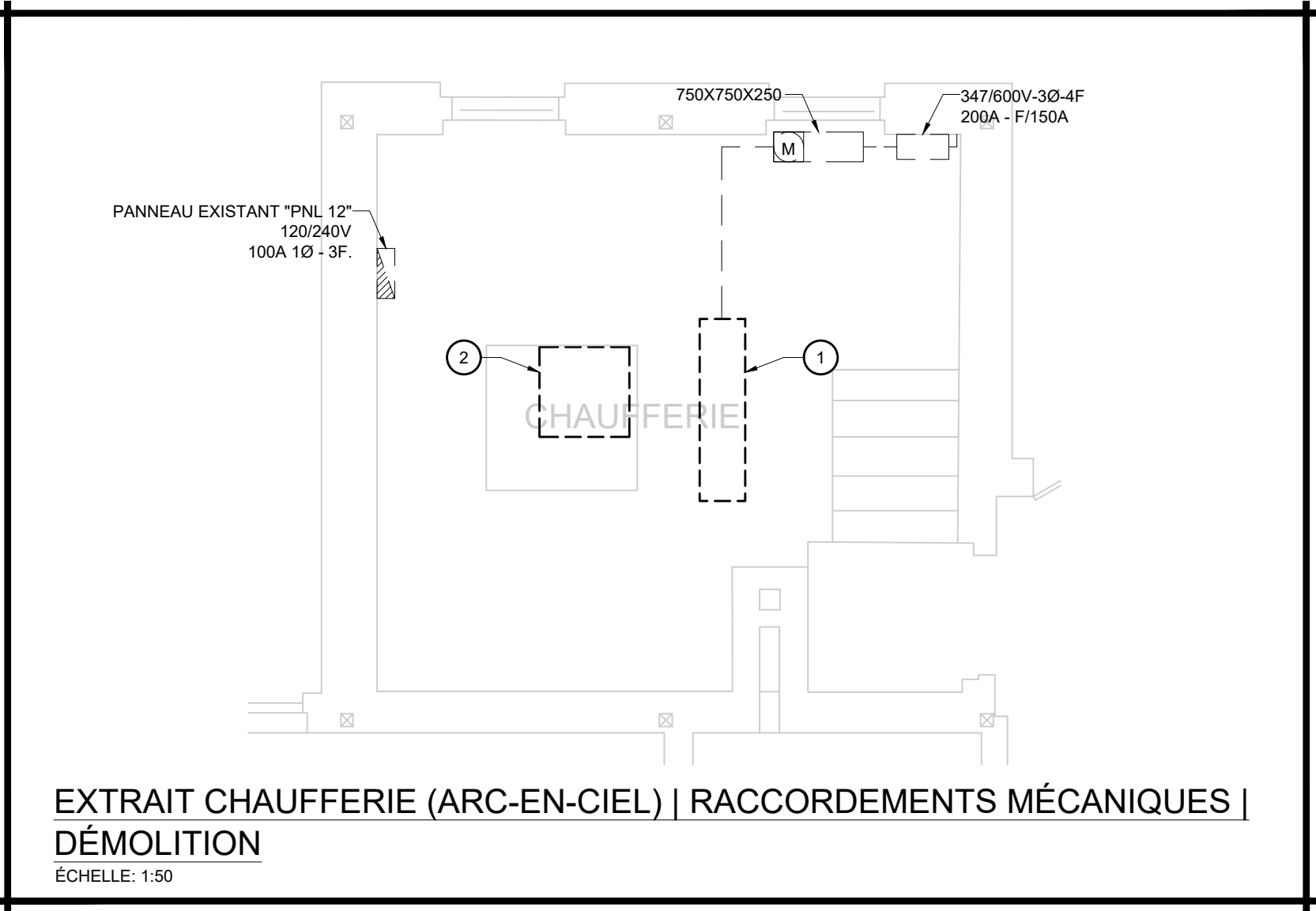
date
JUILLET 2026

approuvé par / approved by
F. BERNARD, ING.

plan no. / drawing no.

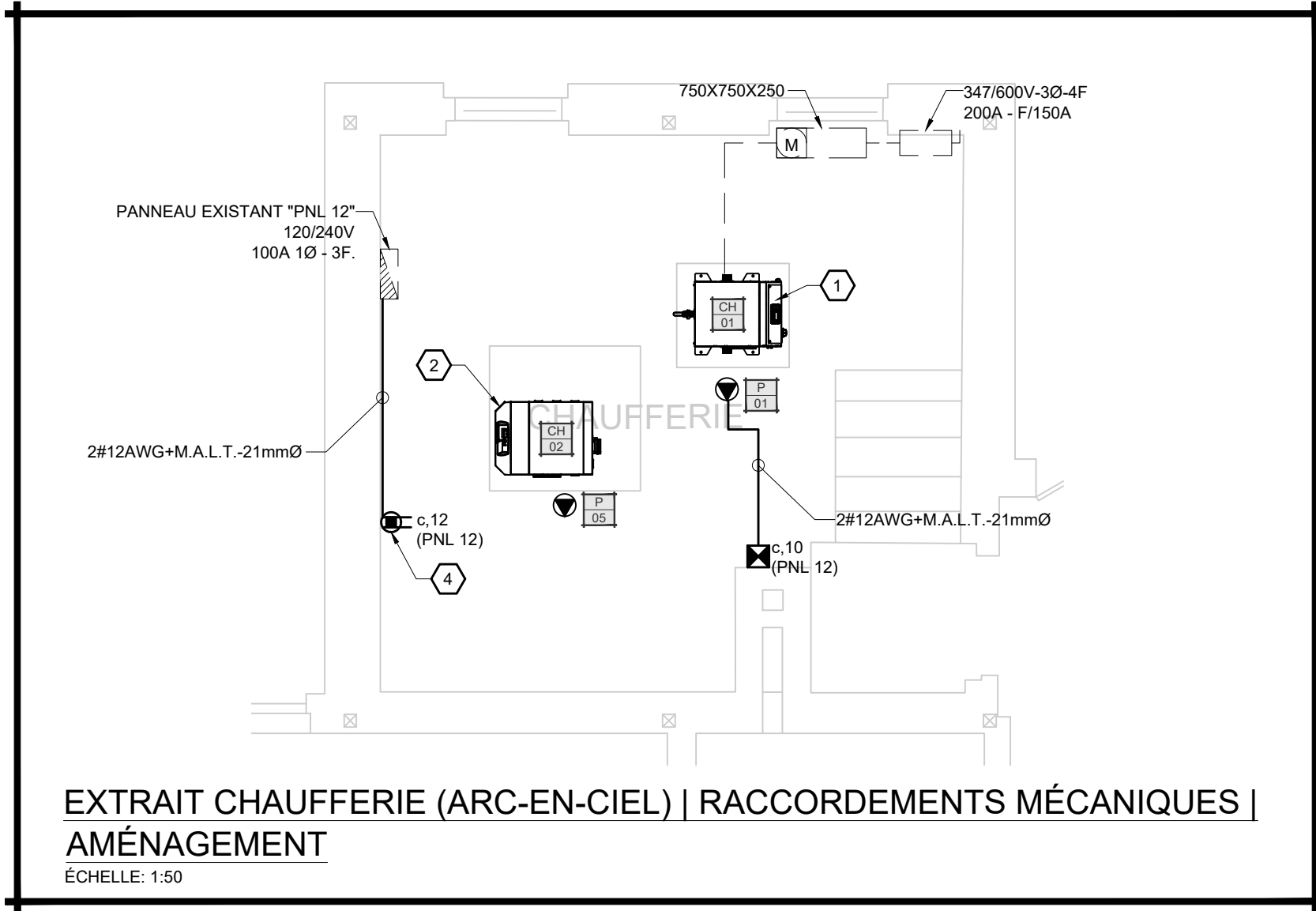
échelle / scale
AUCUNE

E03



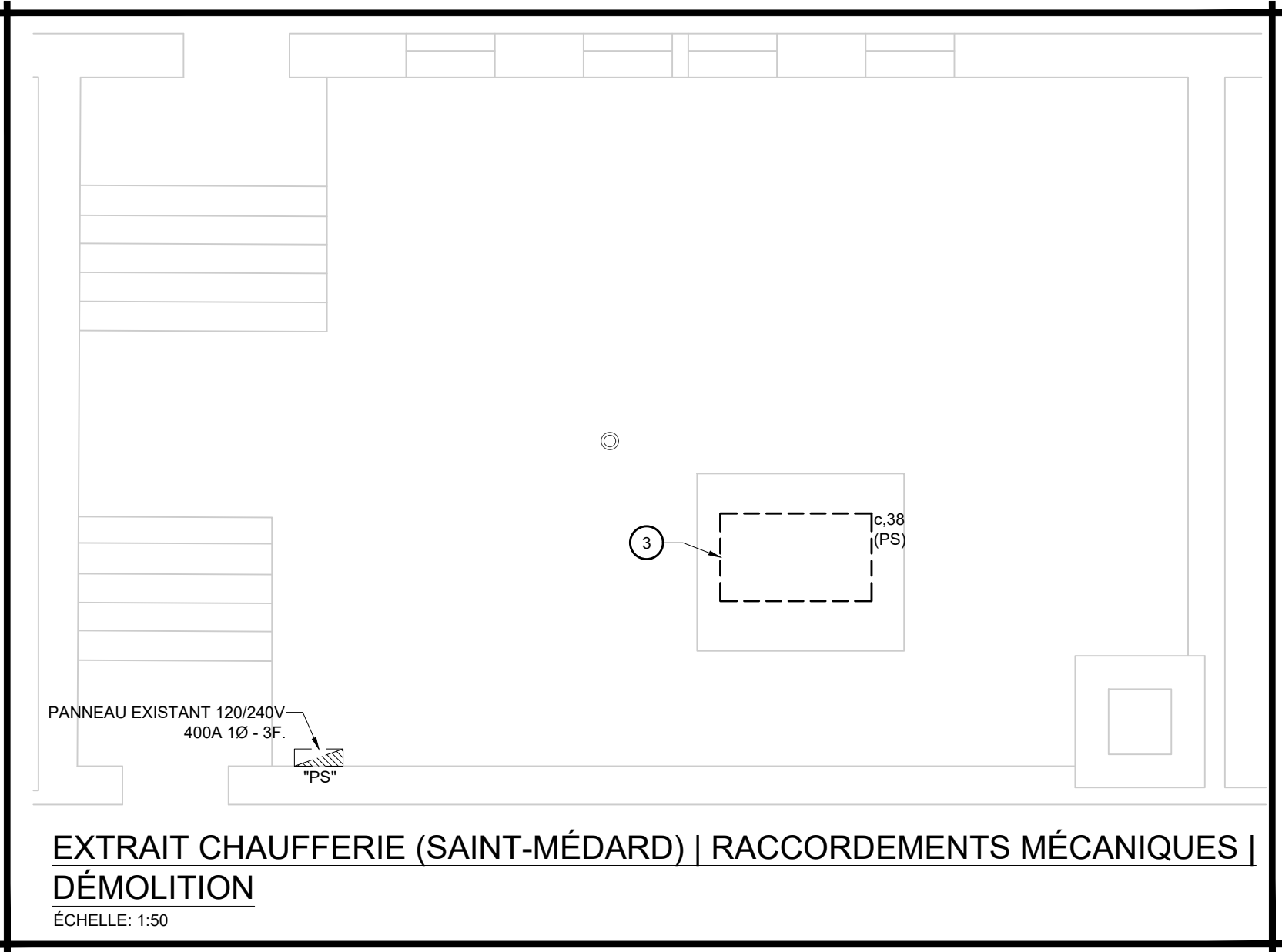
EXTRAIT CHAUFFERIE (ARC-EN-CIEL) | RACCORDEMENTS MÉCANIQUES | DÉMOLITION

ÉCHELLE: 1:50



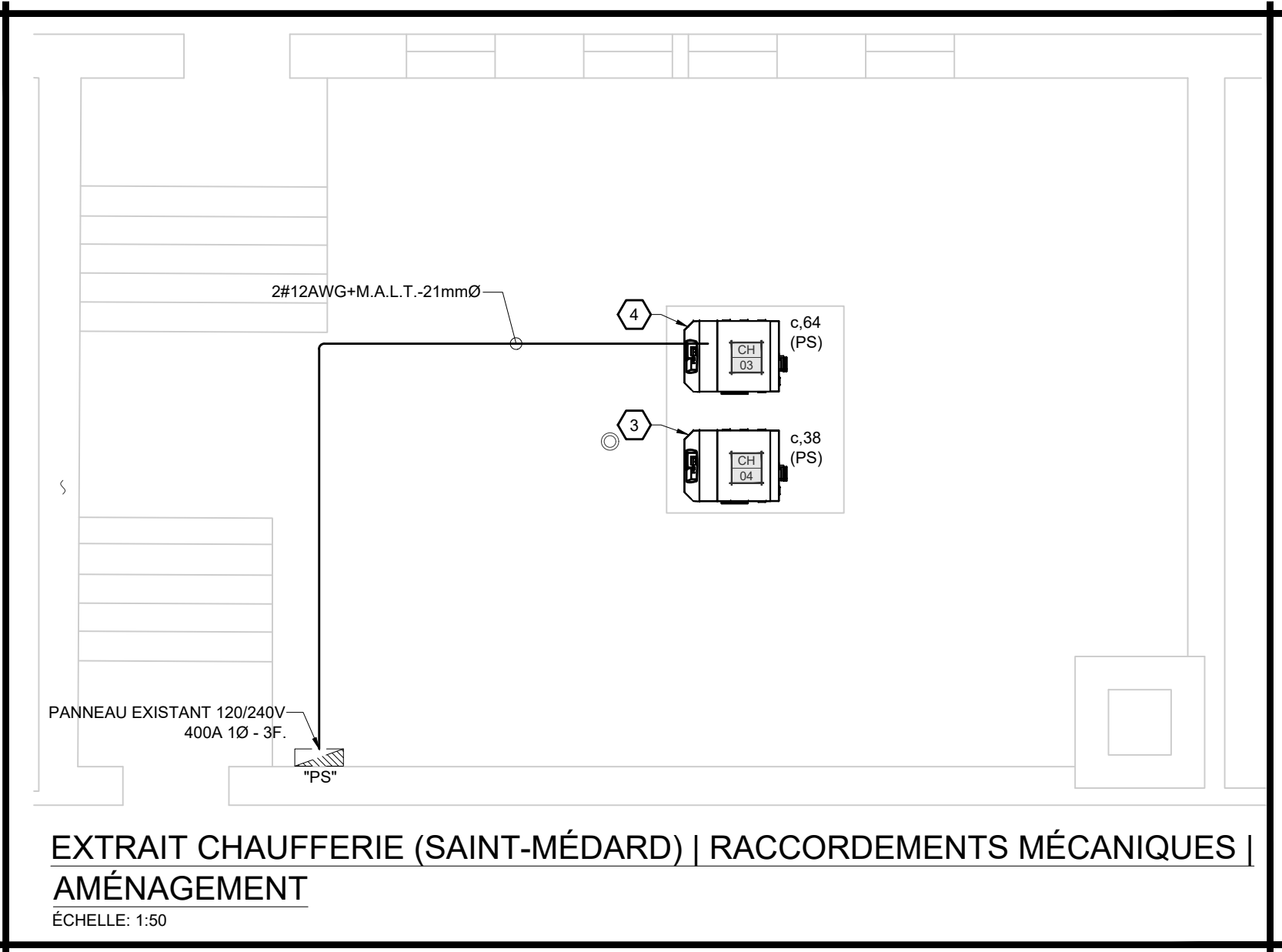
EXTRAIT CHAUFFERIE (ARC-EN-CIEL) | RACCORDEMENTS MÉCANIQUES | AMÉNAGEMENT

ÉCHELLE: 1:50



EXTRAIT CHAUFFERIE (SAINT-MÉDARD) | RACCORDEMENTS MÉCANIQUES | DÉMOLITION

ÉCHELLE: 1:50



EXTRAIT CHAUFFERIE (SAINT-MÉDARD) | RACCORDEMENTS MÉCANIQUES | AMÉNAGEMENT

ÉCHELLE: 1:50

NOTES CHAUFFAGE DÉMOLITION	
1	DÉBRANCHER LA CHAUDIÈRE EXISTANTE ET CONSERVER LE FILAGE AINSI QUE LE CONDUIT EN PLACE POUR LE RACCORDEMENT DE LA NOUVELLE CHAUDIÈRE.
2	DÉBRANCHER LA CHAUDIÈRE EXISTANTE ET CONSERVER LE FILAGE AINSI QUE LE CONDUIT EN PLACE POUR LE RACCORDEMENT DE LA NOUVELLE CHAUDIÈRE.
3	DÉBRANCHER LA CHAUDIÈRE EXISTANTE ET CONSERVER LE CIRCUIT EXISTANT.

NOTES CHAUFFAGE AMÉNAGEMENT	
1	RACCORDER LA NOUVELLE CHAUDIÈRE EN UTILISANT LE FILAGE EXISTANT. PRÉVOIR ÉGALEMENT LA MODIFICATION DE LA LONGUEUR DU CONDUIT ET DU FILAGE EXISTANT AFIN D'ACCOMMODER LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE.
2	RACCORDER LA NOUVELLE CHAUDIÈRE EN UTILISANT LE FILAGE EXISTANT. PRÉVOIR ÉGALEMENT LA MODIFICATION DE LA LONGUEUR DU CONDUIT ET DU FILAGE EXISTANT AFIN D'ACCOMMODER LE NOUVEL EMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE.
3	RACCORDER LA NOUVELLE CHAUDIÈRE EN UTILISANT LE CIRCUIT CONSERVÉ. PROLONGER LE CONDUIT ET FILAGE JUSQU'AU EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE CHAUDIÈRE.
4	COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACT SUR LE CHANTIER AVEC L'ENTREPRENEUR MÉCANIQUE.

EXISTANT	
Emplacement Étage - RDC Local - CHAUFFERIE	Identification du panneau PNL 12
Tension □ 347/600V-3Ø-4F ■ 120/240V-1Ø-3F	
1	EXISTANT
2	EXISTANT
3	EXISTANT
4	EXISTANT
5	EXISTANT
6	EXISTANT
7	EXISTANT
8	EXISTANT
9	EXISTANT
10	P-01
11	EXISTANT
12	P-05 PRISE
13	EXISTANT
14	EXISTANT
15	EXISTANT
16	EXISTANT
17	EXISTANT
18	EXISTANT
19	EXISTANT
20	EXISTANT
21	EXISTANT
22	EXISTANT
23	EXISTANT
24	EXISTANT
Type de montage □ Encastré ■ Surface □ M.A.L.T. Isolée	
Type de panneau Manufacturier: SQUARE D No. modèle: QO SERIES	
Configuration du panneau Charge total: - kW Disjoncteur principal: - A Ampères: - A	

* = FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN DISJONCTEUR TEL QU'INDIQUÉ, COMPATIBLE AVEC LE MODÈLE DE PANNEAU EXISTANT.

EXISTANT	
Emplacement Étage - RDC Local - CHAUFFERIE	Identification du panneau PS
Tension □ 347/600V-3Ø-4F ■ 120/240V-1Ø-3F	
1	EXISTANT
2	EXISTANT
3	EXISTANT
4	EXISTANT
5	EXISTANT
6	EXISTANT
7	EXISTANT
8	EXISTANT
9	EXISTANT
10	EXISTANT
11	EXISTANT
12	EXISTANT
13	EXISTANT
14	EXISTANT
15	EXISTANT
16	EXISTANT
17	EXISTANT
18	EXISTANT
19	EXISTANT
20	EXISTANT
21	EXISTANT
22	EXISTANT
23	EXISTANT
24	EXISTANT
25	EXISTANT
26	EXISTANT
27	EXISTANT
28	EXISTANT
29	EXISTANT
30	EXISTANT
31	EXISTANT
32	EXISTANT
33	EXISTANT
34	EXISTANT
35	EXISTANT
36	EXISTANT
37	EXISTANT
38	BOILER
39	EXISTANT
40	EXISTANT
41	EXISTANT
42	EXISTANT
43	EXISTANT
44	EXISTANT
45	EXISTANT
46	EXISTANT
47	EXISTANT
48	EXISTANT
49	EXISTANT
50	EXISTANT
51	EXISTANT
52	EXISTANT
53	EXISTANT
54	EXISTANT
55	EXISTANT
56	EXISTANT
57	EXISTANT
58	EXISTANT
59	EXISTANT
60	EXISTANT
61	EXISTANT
62	EXISTANT
63	EXISTANT
64	CH-03
65	EXISTANT
66	EXISTANT
Type de montage □ Encastré ■ Surface □ M.A.L.T. Isolée	
Type de panneau Manufacturier: FEDERAL PIONEER No. modèle: NBDP74-TS66	
Configuration du panneau Charge total: - kW Disjoncteur principal: - A Ampères: - A	

* = FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN DISJONCTEUR TEL QU'INDIQUÉ, COMPATIBLE AVEC LE MODÈLE DE PANNEAU EXISTANT.



CONSULTANTS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ
MECHANICAL AND ELECTRICAL CONSULTANTS
178, boulevard Gréber, Suite 105, Gatineau, Québec, J8T 6Z6
T: 819.205.3283 www.cosmel.ca info@cosmel.ca

architecte architect

ingénieur en structure structural engineer

ingénieur civil civil engineer

client



sceaux stamps



01	SOUSSION	2026/07/14
no.	émis pour issued for	date

projet projet

ÉCOLE
RAPIDE-DESCHÊNES
REEMPLACEMENT DE
CHAUDIÈRES

123 & 107, Chemin Vanier, Gatineau, Québec.

titre titre

ÉLECTRICITÉ
CHAUFFERIE
ARC-EN-CIEL & ST-MÉDARD
POUVOIR
DÉMOLITION | AMÉNAGEMENT

dessiné par / drawn by
F. DARGHAM

no. de contrat / contract no.
KK26-054

conçu par / designed by
F. DARGHAM

date
JUILLET 2026

approuvé par / approved by
F. BERNARD, ING.

plan no. / drawing no.
E04

échelle / scale
1:50